



**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT  
(SERVICE DE CONSULTANTS INDIVIDUELS)**

**République Démocratique du Congo  
Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction  
Cellule Infrastructures**

**Projet d'Aménagement de la Route Tshikapa –Mbuji Mayi et réhabilitation des infrastructures agricoles et rurales connexes**

**Recrutement d'un (e) Expert (e) Socio-Environnementaliste**

Secteur : Transport  
Référence de l'accord de financement : Don n°2100155028819.  
N° d'Identification du Projet : P-CD-DB0-009  
AMI N° : 006/MITPR/CI/BAD/2019

1. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a reçu un financement du Fonds Africain de Développement (FAD), afin de couvrir le coût du projet d'aménagement de la route Tshikapa-Mbuji-Mayi, section Tshikapa-Kamuesha et de Réhabilitation des infrastructures agricoles et rurales connexes, et a l'intention d'utiliser une partie des ressources accordées au titre de ce don, pour financer le contrat de prestations de services d'un Consultant (Individuel) Expert Socio-Environnementaliste.
2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent les opérations suivantes : (i) participer à l'élaboration et à la mise à jour du volet environnemental et social du Programme de Travail et du Budget Annuel (PTBA) ; (ii) assurer, le cas échéant, le filtrage (Screening) environnemental et social de chaque projet en déterminant la nature et l'ampleur des problèmes et la portée des évaluations environnementales et sociales ; (iii) élaborer les termes de référence (TdRs) des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES), des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), des Plans d'Action de Réinstallation (PAR), des Politiques des Peuples Autochtones (PPA) et assurer le suivi de leur exécution ; (iv) fournir à la passation des marchés les éléments nécessaires à la rédaction des avis à manifestation d'intérêt (AMI) et des Demandes de Propositions (DP) pour les études relevant de son domaine ; (v) assurer le suivi et l'analyse des études environnementales et sociales en relation avec les consultants recrutés à cet effet, les ingénieurs et les autres experts de l'Unité, et conduire leur validation en s'assurant de leur qualité et de leur conformité aux TdRs, à la législation nationale en la matière, aux Politiques de Sauvegardes Environnementales et Sociales des bailleurs des fonds, en particulier de la BAD, et aux Conventions internationales ; (vi) analyser les impacts environnementaux et sociaux directs, indirects et cumulatifs des projets routiers, valider le choix de la solution de base des mesures d'atténuation ; (vii) s'assurer de l'insertion, dans les DAO et les marchés des travaux, du Cahier des Clauses Environnementales et Sociales en relation avec l'Unité Passation des Marchés



de l'UGP/BAD ; s'assurer que les entreprises exécutent l'ensemble des travaux selon les spécifications du Cahier des Clauses Environnementales et Sociales et du PGES ect.

3. La Cellule Infrastructures du Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction, ci-après dénommée « l'Organe d'Exécution » invite les Consultants (Individuels) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations concernées : lettre de motivation (maximum 2 pages), Curriculum Vitae à jour, Photocopies des diplômes requis, et autres attestations de formations complémentaires. La connaissance des règles et procédures des principaux bailleurs de fonds, principalement la BAD serait un atout.
4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « **Règles et procédures pour l'utilisation des Consultants** » de la Banque Africaine de Développement, Edition de Mai 2008, révisée en Juillet 2012 qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.
5. Les Consultants (Individuels) intéressés peuvent obtenir les termes de référence de cette mission et informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures suivantes d'ouverture de bureaux : du lundi au vendredi de 08h00' à 12h00' et de 13h00' à 15h30' (heure locale, TU+1) à la **Cellule Infrastructures du Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction, sise au 70 A, Avenue Roi Baudouin, Commune de la Gombe, Kinshasa - République Démocratique du Congo. Tél. : (+ 243) 81 010 26 81/ (+ 243) 99 315 22 26, E-mail : [info@celluleinfra.org](mailto:info@celluleinfra.org), Site web : [www.celluleinfra.org](http://www.celluleinfra.org).**
6. Les expressions d'intérêts écrites en langue française doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus ou par courrier électronique à l'adresse [recrutement.ci@celluleinfra.org](mailto:recrutement.ci@celluleinfra.org), au plus tard **le 07/05/2019 à 14h00'** (heure locale, TU+1) et porter expressément la mention «**AMI N° 006/MITPR/CI/BAD/2019-Recrutement d'un Consultant (Individuel) – Expert Socio-Environnementaliste du projet d'aménagement de la route Tshikapa-Mbuji Mayi, section Tshikapa-Kamuesha, et de Réhabilitation des Infrastructures agricoles et rurales connexes**».

Pour le Coordonnateur en mission,

**Billy TSHIBAMBE NYEMBU**  
**Chef de Section Routes**

